

Préambule :

L'organisation du Championnat de France Elite de Course au Large en Equipage (**CFECLE** pour le reste du document) est attribuée annuellement par la Fédération Française de Voile (**FFVoile**) à une Classe monotype pouvant justifier d'une pratique sportive nationale de compétition. Un titre de Champion de France Elite est décerné à l'équipage vainqueur d'un circuit annuel de compétitions défini par la **FFVoile** en concertation avec la Classe monotype désignée.

Le règlement du **CFECLE** fixe les modalités d'application.

## DEFINITIONS

### **A – Equipage :**

C'est un ensemble d'équipiers, dont le nombre n'est pas limité, participant à au moins une compétition du circuit du **CFECLE**, défini dans le présent règlement, au sein d'une équipe identifiée par un nom et dirigée par un capitaine.

### **B – Nom de l'équipe :**

C'est le « nom principal » de l'équipe défini, dans la Fiche d'inscription, par le capitaine, lors de la première participation de l'équipe à l'une des compétitions du circuit. Un « nom secondaire » peut être accolé au nom principal de l'équipe.

### **C – Capitaine d'Equipe :**

Le capitaine d'équipe est défini comme étant le chef de l'équipe. Il doit être identifié dans la fiche d'inscription dès la première participation de l'équipage à une compétition du circuit et doit rester le même pendant toute la durée du **CFECLE**. Le capitaine d'équipe n'est pas forcément un membre de l'équipage. Une seule personne pourra être identifiée comme capitaine d'équipe pour l'ensemble du circuit du **CFECLE**. Un capitaine d'équipe pourra être capitaine d'une et une seule équipe.

### **D- Compétition :**

Pour les besoins de ce règlement, sont considérés comme compétitions les événements constituant le circuit du **CFECLE**, conformément à l'article III « Programme » du règlement ci-après.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE DE COURSE AU LARGE  
EN EQUIPAGE

I - REGLEMENT

Le **CFECLÉ** est régi par le présent règlement.

II - ORGANISATION

La FFVoile délègue l'organisation technique du CFECLÉ à l'Association IM34CA (Classe) pour le reste du document), qui elle-même peut mandater un club affilié à la FFVoile ou une autorité organisatrice reconnue en tant qu'organisateur pour chaque compétition du circuit.

Le fait pour le Club ou l'autorité organisatrice d'accepter ce mandat engendre automatiquement son adhésion au présent règlement

III – PROGRAMME

Le circuit comporte plusieurs compétitions. Chaque compétition est affectée d'un coefficient.

La Classe fera parvenir une proposition de circuit à la FFVoile au plus tard le 10 novembre de l'année précédant celle du Championnat.

**Circuit 2013**

Les résultats définitifs des compétitions suivantes seront pris en compte pour le CFECLÉ 2013.

<b>Compétitions</b>	<b>Coefficients</b>	<b>Organisateurs</b>	<b>Lieux</b>	<b>Dates</b>
Normandy Sailing Week	3	SIRUS Evènements	Le Havre	3 au 9/6
Tour de France à la Voile	6	Amaury Sport Organisation	Littoral français	28/6 au 28/7
Med Race	2	Défi Marseille	Marseille	11 au 15/9

Obligation des organisateurs

Les organisateurs devront respecter dans leurs documents de course, les coefficients suivants pour les différentes courses qu'ils programment :

<b>Type de parcours</b>	<b>Coefficient</b>
Parcours Technique	1

<b>Distance Côtiers et Etapes de Ralliement</b>	<b>Coefficient</b>
Distance < 25 Nm	1
25 Nm ≤ Distance < 75 Nm	2
75 Nm ≤ Distance < 125 Nm	3
125 Nm ≤ Distance < 175 Nm	4
Distance ≥ 175 Nm	5

#### IV - PARTICIPATION AU CFECLE

**IV-1** Un équipage est inscrit au **CFECLE** dès lors qu'il est inscrit à une des compétitions du **CFECLE**, définies dans l'article III « Programme » et qu'il a rempli et renvoyé la fiche d'inscription jointe en annexe du présent règlement à la classe :

Tout changement de « nom principal » de l'équipe et/ou de nom de capitaine d'équipe sur une des compétitions du circuit devra s'accompagner d'une nouvelle inscription au **CFECLE** et annulera de fait l'inscription initiale. Le « nom secondaire » de l'équipe pourra toutefois être complété pendant le déroulement du **CFECLE**, à condition de conserver le « nom principal ».

#### V - CALENDRIER

Les clubs organisateurs ou les autorités organisatrices des compétitions devront respecter les délais et procédures d'inscription au calendrier de la **FFVoile**.

Les avis de course et les instructions de course doivent être soumis pour accord avant parution à la **FFVoile** et à l'**IM34CA**.

La dénomination « **Championnat de France Elite de Course au Large en Equipage - Millésime** » sera une partie de l'intitulé des compétitions conformément à l'article III « Programme ». Elle apparaîtra, accompagnée du logo du Championnat de France Elite de Course au Large en Equipage (Cf. Article XII), dans l'avis de course, le formulaire d'inscription, les instructions de course, ainsi que dans tout autre document de promotion ou de communication. **L'IM34CA sera responsable du suivi de cette action.**

Aucune modification de dates ou de lieu ne sera acceptée au calendrier officiel de la FFVoile, sans l'accord formel de cette dernière.

Toute compétition en infraction avec cet article pourra être exclue, par la **FFVoile**, du circuit délivrant le titre de Champion de France Elite de Course au Large en Equipage.

#### VI - PUBLICITE

L'organisateur et les concurrents devront être en règle avec la réglementation 20 de l'ISAF « Code de publicité » et le règlement de publicité de la FFVoile.

#### VII - BATEAUX

Tous les bateaux et équipages participant au **CFECLE** doivent être conformes aux règles de la Classe des M34 (**IM34CA**).

#### VIII - ADMISSIBILITE

- Un équipage peut s'inscrire au **CFECLE** à condition que tous ses membres soient en règle avec le code d'admissibilité ISAF et les critères définis à l'article IV « Participation au **CFECLE** ».
- Tous les membres des équipages doivent présenter aux différents organisateurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- Tous les membres des équipages doivent être en règle avec l'**IM34CA**.
- Tout équipier mineur devra être en possession d'une autorisation parentale.

## IX - PRINCIPES DE CLASSEMENT

A l'issue de chacune des compétitions listées à l'article III ci-avant, les équipages seront classés, conformément au système de points a minima (Règle A8 des RCV), selon le rang obtenu.

Les points de chaque équipage sont ensuite multipliés par le coefficient de la compétition.

Le Classement du **CFECLE** est effectué en totalisant les points ainsi obtenus par chacun des équipages dans toutes les compétitions listées dans l'article III.

**IX-1** Un Equipage non inscrit à l'une des compétitions du **CFECLE**, ou qui n'en prend pas le départ ou qui n'y participe pas, marquera **30 points**. Ces points seront ensuite affectés du coefficient de la compétition.

**IX-3** Si, à l'issue d'une compétition, des équipages obtiennent le même nombre de points, ils doivent être départagés en utilisant la règle A8 des RCV.

**IX-4** L'organisateur de chaque compétition listée à l'article III, ci-avant, doit envoyer à l'**IM34CA** et à la **FFVoile**, au plus tard **5 jours après la fin de l'épreuve**, les « **fiches d'inscription au CFECLE** », **jointes en annexe, dûment complétées**, ainsi que le classement général de sa compétition, validé par le Président du comité de course et comportant pour chaque équipage les renseignements suivants :

- Nom, Prénom et Numéro de licence des membres de l'équipage navigant à la compétition.

L'organisateur doit faire parvenir à la FFVoile (au moyen du logiciel de classement fédéral Freg) le classement général définitif de la compétition faisant apparaître, pour chaque équipe, la liste complète de l'équipage.

## X - ATTRIBUTION DU TITRE

**X-1** Sera déclaré CHAMPION DE FRANCE ELITE DE COURSE AU LARGE EN EQUIPAGE :

L'équipage et son capitaine d'équipe qui auront obtenu le plus petit nombre de points au classement réalisé selon l'article IX ci-dessus.

**X-2** Départage des égalités :

Si, à l'issue du **CFECLE**, des équipages totalisent le même nombre de points après application des coefficients, la place obtenue au Classement Général définitif du Tour de France à la Voile départagera les ex-æquo. Dans le cas où l'égalité concerne deux équipages qui n'ont pas disputé le Tour de France à la Voile, le classement obtenu à la compétition de coefficient 1,5 les départagera.

Les résultats pris en compte pour l'application de cette règle seront les résultats (affectés de leur coefficient) de chacune des compétitions listées à l'article III ci-avant.

## XI – REGLEMENTS APPLICABLES

Pour l'organisation des compétitions, la Classe IM34CA et les clubs organisateurs ou les autorités organisatrices doivent respecter en tous points du Règlement Technique et Sportif de la FFVoile.

## XII – COMMUNICATION

Le pavillon de course du **CFECLÉ** sera un pavillon fourni par la **FFVoile** portant le logo « Championnat de France Elite ». Il devra être arboré par tous les concurrents selon les dispositions prévues dans les instructions de course.

## XIII - LITIGES ET INTERPRETATION

Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent règlement devra être soumis à la **FFVoile**.

Annexe : *CIRCULAIRE* -Championnat de France Elite de Course au Large en Equipage

**A compléter lors de la première compétition du circuit du CFECLE 2013, pour prendre part au Championnat de France Elite de Course au Large en Equipage**

**Pour être classé au « Championnat de France Elite de Course au Large en Equipages 2013 »,** je m'engage à prendre connaissance du Règlement de ce championnat de France et à le respecter. Je m'engage aussi à prévenir la classe de tout changement qui surviendrait durant le circuit du Championnat de France Elite de Course au Large en Equipage 2013 et particulièrement si ce(s) changement(s) concerne(nt) le Capitaine d'équipe et/ou le nom principal de l'équipe. Le règlement du CFECLE 2013 est disponible sur le site internet de le FFVoile : [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

## CFECLE 2013

Nom de L'équipe :

Capitaine d'Equipe :

Nom :

Prénom :

N° de Licence :

E-mail :

N° de Tél :

Nom de baptême du bateau :

Numéro de voile :

Signature du Capitaine :